

La Cour constitutionnelle valide les résultats des parlementaires au Burundi

PANA, 07/08/2010 Bujumbura, Burundi - La Cour constitutionnelle du Burundi a confirmé la victoire du Conseil national pour la défense de la démocratie/forces de la démocratie (CNDD-FDD, au pouvoir) aux élections législatives et sénatoriales des 23 et 28 juillet dernier dans ce pays. Selon la Cour constitutionnelle, ces élections n'ont été entachées d'aucune irrégularité de nature à modifier les résultats provisoires qui donnaient le CNDD-FDD largement vainqueur. Ainsi, le CNDD-FDD conserve ses 81 sièges à l'Assemblée nationale, contre 17 pour le parti de l'Unité pour le progrès national (UPRONA, ex-parti unique) et 5 pour le FRODEBU-Nyakuri une aile dissidente du Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU, opposition). Au Sénat, le CNDD-FDD comptera 32 élus, l'UPRONA deux et il y aura trois cooptés pour le compte de l'ethnie marginalisée des Batwa (Pygmées). Le futur Sénat burundais sera composé de 17 femmes et 17 hommes dont 17 Hutu et 17 Tutsi, conformément à la loi électorale en vigueur et suite à un savant dosage pour respecter les équilibres.